

ARRETE

**portant désignation des membres de la commission pédagogique chargée de l'examen des candidatures pour l'admission en
Licence professionnelle**

**METIERS DE LA GESTION ET DE LA COMPTABILITE : COMPTABILITE ET GESTION DES ENTITES AGRICOLES
parcours Droit et gestion des entreprises du secteur agricole (polyculture, élevage)**

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE TOULOUSE 1 CAPITOLE

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L.712-2 donnant compétence au président de l'université pour nommer les membres des jurys,

ARRETE :

Article 1^{er}

La commission pédagogique chargée d'examiner les candidatures pour l'admission au titre de l'année universitaire 2022-2023 en :

Licence professionnelle

**METIERS DE LA GESTION ET DE LA COMPTABILITE : COMPTABILITE ET GESTION DES ENTITES AGRICOLES
parcours Droit et gestion des entreprises du secteur agricole (polyculture, élevage)**

est composée comme suit :

- M. JEAN SEVERIN, MAITRE DE CONFERENCES
- M. QUEROL FRANCIS, MAITRE DE CONFERENCES
- M. BLIN OLIVIER, MAITRE DE CONFERENCES
-
-
-
-
-
-

Article 2

L'admission est prononcée par le Président de l'Université sur proposition de la commission.

Fait à Toulouse, le 18/03/2022

Le Président de l'Université,
Hugues KENFACK

